

## **Fraude et Plagiat : quand en parler, c'est déjà agir**

Michelle Bergadaà, Présidente de l'Institut International de Recherche et d'Action sur la Fraude et le Plagiat Académique<sup>1</sup>

Publié avec l'aimable autorisation de M. Etienne Anheim, Annales des Etats généraux de l'édition en sciences humaines et sociales, 2019

### **1. Introduction**

L'explosion des cas de fraude scientifique, dont le plagiat, nous conduit à constater que, seuls, l'ordre académique et l'ordre juridique n'offrent pas de réponses satisfaisantes. Les méthodes développées à l'IRAFPA dans le cadre de nos recherches et actions depuis quinze ans<sup>2</sup> nous ont conduits à adopter une posture de la responsabilité pour définir les dispositifs de médiation et de certification que nous offrons. Cet article reflète nos convictions.

### **2. Le plagiat, un fait social total**

Le plagiat est un « fait social total »<sup>3</sup> qui engage l'ensemble de la société en transcendant les intérêts des individus. Le délinquant de la connaissance qui commet un plagiat s'inscrit en faux vis-à-vis du droit fondamental du lecteur à accéder à l'origine de ses sources. Depuis l'aube de l'humanité, la connaissance progresse parce que nous indiquons nos sources à ceux qui nous suivent, leur permettant ainsi de réexaminer le gisement de nos données - ce, quelle que soit notre discipline -, et de découvrir des éléments de connaissance que nous n'avions pas vus. Les modèles de découverte et d'analyse, tout comme les technologies évoluent en permanence. Si nous indiquons nos sources nos successeurs peuvent, à leur tour, proposer de nouvelles interprétations. Nous *devons* - c'est un impératif - citer nos sources, car chacun a le droit de conduire sa propre analyse, d'émettre de nouvelles hypothèses, de découvrir le « cygne noir » que personne n'avait encore vu parmi tous les « cygnes blancs » de nos argumentations. Celui qui plagie rompt le lien même de la connaissance humaine entre son passé et son futur et, en tant que membre de cette humanité, chacun de nous est concerné.

---

<sup>1</sup> Site de l'IRAFPA : <https://irafpa.org>

<sup>2</sup> Bergadaà M., 2015, *Le plagiat académique : comprendre pour agir*, L'Harmattan, coll. Questions contemporaines.

<sup>3</sup> Mauss M., 1950, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Paris, Presses Universitaires de France.

Mais le résultat premier d'un plagiat s'appréhende aussi à l'aune de la proposition de Lévinas<sup>4</sup> concernant la notion de construction de liens entre individus. L'impulsion première, phénoménologique, naît de cette conscience de l'altérité, de la reconnaissance d'un autre différent, donc du sens intime de notre responsabilité à son égard. Trop grande est la souffrance de celui qui est plagié, car plagier revient à faire disparaître l'auteur d'origine aux yeux de la communauté. Le plagiat est davantage que le vol d'une œuvre : il est l'appropriation *de la paternité* d'une œuvre. Se sentir ainsi symboliquement tué peut être dévastateur. Et, même si nul ne conteste qu'une personne soit le créateur de l'œuvre, la sensation de viol du plagié est naturelle, s'agissant du vol d'une œuvre de l'esprit, laquelle est unique : c'est une atteinte grave aux droits de la personnalité. Rappelons que les droits de la personnalité sont intransmissibles. La violation de ces droits exigerait une réparation adéquate – en nature et en degré – que le législateur est généralement bien en peine de déterminer et de fournir. Ainsi, confrontés à un comportement plagiaire, nous n'avons pas à raisonner en termes de choix et rien ne nous autorise à banaliser le caractère sournois et exponentiel du phénomène de plagiat.

### **3. La responsabilité comme cadre d'action**

A l'Institut de Recherche et d'Action sur la Fraude et le Plagiat Académique (IRAFPA) nous ne renions bien sûr ni la morale, ni la déontologie, ni l'éthique appliquée<sup>5</sup>. Elles sont simplement nécessaires et non suffisantes dans le cadre de nos interventions.

Ainsi l'origine étymologique de la morale est le mot latin *mores*, qui signifie le " caractère ". C'est un concept à géométrie dans l'univers de « *Publish or perish* » où l'on ne demande plus aux jeunes chercheurs : « *Que cherchez-vous ?* », ni « *Qu'avez-vous publié ?* » mais seulement « *Quel est l'indice de citation des revues où vous publiez ?* », dans un cadre inféodé à l'*Impact Factor*. Quelle aide peut nous procurer la morale dans un tel contexte ? Kant (1724-1804) considère la morale comme le fruit d'un être qui raisonne. Elle ne découle donc pas d'une loi externe qui serait imposée à l'individu et elle possède un caractère universel : « *Agis toujours de telle sorte que la maxime de ton action puisse être érigée en loi*

<sup>4</sup> Lévinas E., 1990, *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*, Paris, Le Livre de poche, Biblio Essais.

<sup>5</sup> En univers anglo-saxon, ces trois concepts sont entremêlés sous le seul vocable de "Ethics", ce qui ne facilite pas l'analyse des cas ni leur résolution.

*universelle*. » Encore faudrait-il que l'action soit accomplie par volonté d'un être libre et non du fait du simple objectif d'une production purement fonctionnaliste.

La "déontologie" nous vient des mots grecs *deon* et *logos*, soit le devoir et le discours. Aujourd'hui, elle se définit comme l'ensemble des règles et des devoirs qui régissent une profession, la conduite de ceux qui l'exercent, les rapports entre ceux-ci et le public. Alors que la morale s'impose à la conscience de l'individu, la déontologie naît des conflits entre des devoirs qui surgissent dans l'exercice du métier. Mais qui se préoccupe de ses lecteurs si l'on ne mesure sa réussite que grâce à l'indice h<sup>6</sup> ? Qui a le temps de débattre d'intégrité hors des dîners de gala de nos sociétés savantes ou au cours des trajets vers nos conférences académiques ?

Au plan étymologique, "éthique" vient du mot grec *ethos*, qui signifie les mœurs, les manières d'agir. L'éthique conduit à raisonner en fonction du bien-être d'un groupe spécifique. Ainsi, pour Socrate (469-399 av J.-C.), l'éthique est l'instrument politique qui permet à un gouvernement de conduire les citoyens à l'accès à une vie heureuse par une culture aux valeurs partagées. Aujourd'hui, les règles d'éthique sont établies par chaque organisation en fonction de sa culture, de ses objectifs spécifiques et des moyens mis en œuvre, avant d'être rédigées et rendues publiques. Les chartes d'éthique, d'inspiration anglo-saxonne, permettent de "cadre" l'efficacité des agents individuels et de rendre possible le développement de comportements similaires chez des collaborateurs venus de pays, de cultures ou de disciplines aux habitudes très différentes. Mais quand il s'agit de publier des chartes d'éthique, repères formels de l'intégrité scientifique, rien n'est simple. Ces directives s'inscrivent dans un temps qui va du passé qui les a vues édictées, au futur où des cas de délinquance seront évalués. Tout avocat sait combien il est facile de les trouver imprécises lorsqu'un « délinquant de la connaissance » se défend juridiquement face à l'administration qui l'accuse de fraude ou de plagiat. Lorsqu'elles sont promulguées au niveau de grandes instances administratives, voire de pays, ces chartes d'éthique sont tellement générales qu'elles se transforment en un vœu pieu dont chacun se contente.

L'IRAFPA ancre ses propositions de réflexion et d'action dans le concept de « responsabilité ». Ceci, parce que nous avons été confortés à quelque 300 cas au cours des

---

<sup>6</sup> Ou H-Index.

quinze dernières années, cas auxquels il a fallu apporter une réponse durable pour le futur des personnes et des établissements. Qu'est-ce que la responsabilité ? La responsabilité interroge un futur en danger pour comprendre le présent. Une des propositions les plus claires en matière de responsabilité est celle de Hans Jonas<sup>7</sup>. L'auteur s'inscrit dans le phénomène de rupture auquel est confrontée notre civilisation en mutation. Selon ce philosophe, un contexte inédit de transformations tel que nous le vivons ne nous permet plus de faire appel à notre savoir objectif pour agir. Avec lui le temps s'inverse, car c'est le futur qui nous interpelle. Jonas explique que chaque fois que l'on veut résoudre à court terme un problème, on se retrouve dans une dynamique contraignante qui peut devenir irréversible et dépasse les hommes qui l'ont mise en place. D'où le risque d'édicter des chartes d'éthique à la seule lumière d'un cas isolé de délinquance, comme le font généralement les établissements bousculés par les médias lors d'un cas majeur de délinquance. Et, Jonas d'affirmer son concept de responsabilité proactive en recommandant de s'interroger, avant de décider, non pas sur nos désirs, mais sur nos craintes. Rien ni personne ne peut amoindrir les conséquences de ce que nous faisons ou ne faisons pas : être responsable, c'est répondre de nos actes comme de nos non-actes pour nos collaborateurs, pour nos lecteurs, pour ceux qui nous succéderont. Car « *le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui les regardent sans rien faire* » aurait déclaré Albert Einstein.

La responsabilité devient cette association entre peur et espérance conjuguée à la conscience permanente de la fragilité de notre avenir académique. Les technologies de l'information et de la communication modifient de manière irrémédiable notre environnement, notre métier de chercheur et notre univers académique de publication. Nous savons ce à quoi nous tenons véritablement : la connaissance authentique. Pour concilier l'urgence de l'action et la lenteur des hommes et des systèmes à modifier leurs habitudes, nous proposons d'investir systématiquement dans une posture de prévention. Car, si nous nous contentons d'attendre une plainte ou une dénonciation pour réagir, force est de constater que le temps de rétracter un article, il aura été lu et cité cent fois par des auteurs qui à leur tour seront cités et ainsi va la fausse connaissance. Des articles rétractés sont aussi cités sans mentionner la rétractation, comme s'ils étaient toujours valides<sup>8</sup>. Le temps de retirer un diplôme de doctorat à un fraudeur, il ou elle aura usurpé un titre et dix emplois, et ainsi s'accroît l'iniquité vis-à-vis de

---

<sup>7</sup> Jonas H., 1990, *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Trad. Jean Greisch, Paris, Flammarion, coll. Champs.

<sup>8</sup> Pour de plus amples analyses, voir le blog de Hervé Maisonneuve, *Rédaction Médicale et Scientifique* : <https://www.redactionmedicale.fr>

ceux qui travaillent pour mériter leurs diplômes et leurs postes. Le temps de traiter d'un cas de manquement à l'intégrité, des clans se seront formés, des amitiés auront été gâchées par une sourde violence symbolique, des centaines d'heures auront été perdues en débats et... des dizaines de milliers d'euros se seront envolés en procédures administratives, voire en procès.

Une autre prémisse de notre action est que la responsabilité offre un cadre d'analyse générique. Nous nous adressons aussi bien à des philosophes qu'à des médecins, des psychologues ou des économistes, des doctorants ou des présidents d'université. Naturellement, chacun cherche d'abord à identifier la notion de fraude ou de plagiat dans les pratiques de sa discipline. Ce « relativisme culturel » est préjudiciable à la recherche de solutions durables. Raisonner avec une pure logique causaliste inscrite dans les rets d'une discipline particulière conduit à penser la fraude en termes de simple signifiant et non de son signifié. Par exemple, il ne s'agit pas de savoir quelle quantité de plagiat a été effectuée ; il s'agit d'en comprendre le sens. Prenons un exemple. En 2014, le Président du Conseil d'administration de l'Université Libre de Bruxelles a été contraint de démissionner<sup>9</sup> après que furent relevés dans la presse des plagiats formels dans son discours de début d'année. Mais, cette sévérité est-elle justifiée ? Nous savons tous que les discours des personnalités « politiques » sont préparés par d'autres. Quant aux conséquences de ce plagiat pour la connaissance, elles sont infiniment moins graves que celles provoquées par un directeur de thèse qui vole à son doctorant ne serait-ce qu'une page de son manuscrit. Et si cette page impactait l'avenir professionnel de ce jeune chercheur ? Si elle était essentielle à sa démonstration ?

#### **4. Quand parler, c'est déjà agir**

Quelles sont les racines identitaires de ceux qui choisissent de s'engager avec nous ou dans d'autres instances, comme médiateurs/ombudsmen ou membres de comités d'intégrité dans la lutte contre la fraude et le plagiat ou pour la défense de l'intégrité académique ?

La compassion envers la victime : Aristote suggérait que les liens sociaux étaient créés par le souci d'autrui - la *philia* - ou l'amitié qui forge des relations émotionnelles entre les individus. L'altérité est une perception de l'autre qui déclenche l'altruisme, une forme d'amour

---

<sup>9</sup> Source : <https://www.lalibre.be/belgique/plagiat-a-l-ulb-le-president-du-ca-alain-delchambre-demissionne-5432a4e135708a6d4d5becf7>

désintéressé qui conduit au don de soi, à l'envie d'aider une victime de plagiat ou de fraude. Cet autre, parfois inconnu, nous incite à faire preuve de sollicitude, sans arrière-pensées ou soucis de remerciements. C'est au moment où nous prenons conscience de sa souffrance que la solidarité nous semble évidente, plus sans doute que l'acte même de plagiat ou de fraude que la victime nous révèle. Qui peut résister à la demande d'aide d'un jeune collègue profondément ébranlé par la découverte de fraude ou de plagiat ?

La préservation de l'idéal académique est une deuxième dimension de l'engagement contre le plagiat que nous rencontrons fréquemment. Cet idéal académique implique une exigence d'*agapè* synonyme d'affection et d'amour total, altruiste et désintéressé. Souvent, c'est parce qu'ils ont eux-mêmes souffert de la délinquance d'autrui que ces acteurs - victimes ou témoins - se manifestent... une fois « à l'abri » d'un poste stable. Il s'agit là d'une véritable pulsion d'intellectuel et de pédagogue qui se mobilise, et non pas une réponse normée au système. Le monde académique n'est pas ici considéré au travers d'un réseau de liens, mais comme un idéal de connaissance universelle. Rien n'arrête une personne qui a décidé de s'engager dans ce « combat » puisque sa crainte réside dans la disparition du système actuel. Quand ils sont fortement mobilisés par le souhait de mettre le holà au phénomène de plagiat par une action communautaire, les acteurs n'hésitent pas s'engager de manière durable. Outre la dénonciation et l'action, les autres types d'implication couvrent alors la vigilance dans les processus de révision des articles et des livres ou l'accompagnement rigoureux de doctorants.

La justice sociale est une racine qui mobilise ceux qui sont révoltés des injustices de positions sociales ou hiérarchiques que le plagiat et la fraude dévoilent. Cette dimension relève d'une optique culturelle et sociale ancrée dans les propositions sur l'équité de Rawls<sup>10</sup>. L'auteur suggère de circonscrire les effets pervers de cette logique utilitariste égoïste en donnant la primauté au « juste », par la réduction des inégalités, sur le « bien ». Il s'agit de mettre en place des procédures dont l'application évitera que les chercheurs les plus fragiles (c.-à-d. les doctorants et jeunes chercheurs) ne soient sacrifiés au bénéfice d'autres, plus prestigieux. Or, l'activité de recherche est économique. Rien d'étonnant à ce que les écarts entre chercheurs, laboratoires et établissements tendent à croître à l'ère de la quantification des indices de notoriété. Les acteurs mobilisés par cette dimension identitaire ne croient plus au système

---

<sup>10</sup> Rawls J., 1997, *Théorie de la justice*, Paris, Seuil.

actuel d'évaluation lui reprochant la croissance de déviations comme celle des « auteurs invités » dans les articles, les « *publications salami* », l'omission, la torture des données ou encore les « faux positifs » lors de tests scientifiques<sup>11</sup>. Ils s'engagent alors généralement comme lanceurs d'alerte, ne croyant plus aux institutions pour rétablir la justice. Les thèmes associés à leurs propos sont le devoir personnel d'être fidèle à leurs idées et la volonté d'agir pour une meilleure justice académique.

Et l'apathie ? Nous portons tous en nous cette hésitation à s'engager dans une cause comme l'intégrité académique pour des raisons évidentes de tranquillité d'esprit. Pour certains auteurs, la société moderne nous aurait fait perdre le sens de l'engagement<sup>12</sup>, ce lien qui transforme nos attitudes profondes en un comportement durable, parce que l'égoïsme dominerait. D'autres avancent le fait que l'individualisme nous conduirait à souhaiter nous approprier les biens d'autrui, par le vol ou par l'échange (ici de publications)<sup>13</sup>. Ce que nous avons observé en matière d'apathie est surtout une non-implication ancrée dans le refus de voir le plagiat de ses proches, car cela remettrait en cause nos croyances profondes (c.-à-d. « *Mes amis ne peuvent tricher* »). Ceci jusqu'au jour où l'on est soi-même victime de fraude ou de plagiat.

## 5. Conclusion

Le projet de l'IRAFPA s'inscrit dans le courant de la « recherche-intervention » et il permet à une communauté de débattre d'une situation et d'améliorer, par consensus progressifs entre tous les acteurs, les règles de vie et de travail. Notre ontologie de chercheur conçoit la réalité comme n'étant ni subjective, ni objective : elle est celle du lien social dans une époque troublée où les repères de l'action individuelle et collective ne sont pas évidents. La méthode des cas que nous privilégions permet d'analyser une situation afin de circonscrire la nature d'un problème et de permettre aux analystes de proposer des solutions pragmatiques. Alors nous pouvons mettre en place de véritables dispositifs de médiation entre parties prenantes. Le suivi de ces « cas », au fil des mois, nous permet également d'induire des propositions de résolution génériques. Dans un contexte de publication clairement bouleversé, cette méthode est particulièrement adaptée pour retrouver les racines de la création de connaissances et anticiper les conséquences les plus négatives de la fraude et du plagiat. Parallèlement à la

<sup>11</sup> Zuppiroli L., 2014, *La bulle universitaire. Faut-il poursuivre le rêve américain*, Lausanne, Editions d'En bas.

<sup>12</sup> Kiesler C. A., 1971, *The psychology of commitment: experiments linking behavior to belief*, Social Psychology Series, N. Y., Academic Press.

<sup>13</sup> Testart A. (2001), *Echange marchand, échange non marchand*, Revue Française de Sociologie, 42 , 719-748.

« résolution » de cas particuliers, cette action permet de stimuler les réformes structurelles, que ce soit par le biais de la loi ou par les propres initiatives des établissements, selon les pays.